

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2020 A 20H30

Présidence : Mme DURU Véronique

Étaient présents : Mme DURU – Mrs LOPES – LAQUEUE – HOUAZENE – DI LEO – MOUTARDE – SINGERY – GOFFINET
Mmes ALEXANDRE DARET – LAURENT – THIEBAULT – MARTIN – HERGAULT – MAROT – DUMONT

Secrétaire de séance : Mme DUMONT

Mme DURU demande l'autorisation d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Facture réparation mur des toilettes école primaire
- Déclassement de la parcelle AI 363 du domaine public communal
- Aide énergétique aux Foyers Raucourtois

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2020, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

1 – Fermeture du poste de directeur du périscolaire (durée hebdomadaire : 11/35^{ième})

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la démission du directeur du périscolaire recruté en CDD le 1^{er} septembre 2020 sur le poste de directeur du périscolaire pour une durée hebdomadaire : 11/35^{ième}. Elle leur rappelle également que ce poste avait été ouvert lors de la réunion du 10 juillet 2020.

Elle leur expose également les difficultés rencontrées lors du recrutement sur ce poste en août 2020 (très peu de candidatures, personnes très peu qualifiées pour ce type de poste).

Madame le Maire propose donc aux conseillers municipaux de fermer ce poste de directeur de périscolaire pour une durée hebdomadaire de 11/35^{ième}.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de fermer le poste.

2 – Ouverture d'un poste de directeur du périscolaire et aide ATSEM (durée hebdomadaire : 31/35^{ième})

Suite aux problèmes exposés ci-dessus pour le recrutement d'un directeur de périscolaire, Madame DURU propose aux conseillers municipaux la création d'un poste de directeur de périscolaire et aide ATSEM pour une durée hebdomadaire du temps de travail de 31/35^{ième} à compter du 04/01/2021 avec BAFA + CAP Petite Enfance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent d'ouvrir le poste de directeur du périscolaire et aide ATSEM pour une durée hebdomadaire du temps de travail de 31/35^{ième} à compter du 04/01/2021.

3 – Création d'un poste d'emploi de vacataire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour remplacer les agents d'entretien lors de leur absence et notamment en cas de congés maladie ordinaire.

Elle propose aux membres du Conseil de créer à poste de vacataire ce qui permettrait de pouvoir remplacer le personnel momentanément absent au pied levé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi de vacataire.

4 – Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent

Suite au départ d'un agent d'entretien affecté à l'école maternelle au 31/08/2020, il a été demandé à l'agent s'occupant de l'entretien de la Mairie et des divers bâtiments municipaux de faire le ménage à l'école en plus de son temps de travail.

Nous avons donc saisi le comité technique du CDG 08 pour l'augmentation de son temps de travail hebdomadaire qui passe de 11/35^{ième} à 17/35^{ième} celui-ci a rendu un avis favorable.

Madame DURU propose donc aux membres du Conseil l'augmentation du temps de travail de l'agent à compter du 04/01/2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail de l'agent à compter du 04/01/2021.

5 – Tarif eau 2021

Mme DURU rappelle le tarif de l'eau de l'année 2020 qui est au prix de 2,12 € décomposé comme suit : 1,54 € de consommation, 0,23 € de taxe de modernisation des réseaux et 0,35 € de lutte contre la pollution (taxes intégralement reversées à l'Agence Rhin Meuse). Les frais de gestion sont d'un montant forfaitaire de 10,00 €.

Pour 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de l'eau.

Cependant, le Conseil Municipal souhaitant se mettre en conformité avec la législation en vigueur : les compteurs appartenant au service gestionnaire de l'eau, il décide de modifier le montant des frais de gestion. Le nouveau montant de 15 ,00€ inclura lesfrais de gestion et la location des compteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer les frais de gestion à 15,00 €.

6 – Compte rendu Commission de Sécurité du 24/09 et 01/12

- Commission de Sécurité du 24/09/2020 :
 - ✓ Entretien des aires de jeux et du pont des ânes (barrières) serait nécessaire
 - ✓ Les barrières de sécurité, Grand Rue au niveau de l'école primaire, sont abîmées
 - ✓ Un panneau interdiction de stationner accès pompier sera installé au stade sur le portail et un mail sera envoyé au président du foot.
 - ✓ Des passages pour piétons seront tracés dans le centre du village (Rue du Vieil Presbytère, Rue des 10 Potiers et Rue d'Enfer). L'ATD sera contactée pour des conseils pour sécuriser le passage des enfants se rendant de l'école maternelle à l'école primaire
 - ✓ L'ATD sera également contactée pour la priorité à droite en bas de la Rue de l'Abreuvoir
 - ✓ Un stop sera installé en bas de la rue de la Belle Volée direction rue du Gué Nolet.
 - ✓ La glace au niveau du carrefour de Monsieur Nelis sera révisée.
 - ✓ Pas de souci pour le stationnement rue des 10 potiers si tout le monde se stationne du même côté
 - ✓ Des contrôles de gendarmerie rue de Montjoie vont être effectués pour la vitesse excessive.
 - ✓ Rue des Ormes : vitesse excessive sur le chemin reliant la route d'Autrecourt L'avis de L'ATD sera demandé pour pouvoir réduire la vitesse.

- Commission de Sécurité du 01/12

→ **Stationnement Rue de la Bastille**

Des places de parkings provisoires ont été tracées Rue de la Bastille pendant les travaux de la Rue du Malgré Tout.

Si on veut les rendre définitives, il faut mettre en place une signalisation, coût : 1 632,00 € TTC.

La commission décide de ne pas garder ces stationnements, qui sont dangereux, bien qu'ils fassent ralentir la circulation. Il faudra réfléchir à un autre mode de ralentissement.

→ **Mur de soutènement Rue du Malgré Tout**

Lors des réunions de chantier dans cette rue, des devis ont été demandés pour la création d'un mur de soutènement et d'une protection le long des parkings entre le collège et le premier bloc d'habitation, permettant la création de 10 places de stationnement.

Mur de soutènement 3 m + grillage rigide 1m50 : 57 225 € TTC

Mur de soutènement 2m50 + garde-corps 1m : 56 250,60 € TTC

A la lecture des devis, la Commission décide de garder ce qui était prévu à l'origine, c'est-à-dire un talutage et bordurettes et création de 5 places de stationnement.

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent les décisions de la commission.

7 – Compte rendu Commission Embellissement du 12/10

1/ Verger partagé

La commission accepte le devis de l'entreprise Forgeart pour un montant de 3 900 €. 25 arbres fruitiers y seront plantés (pommiers, pruniers, mirabelliers, cerisiers et poiriers) entre l'Ennemanne et l'arrière de la caserne des Sapeurs-Pompiers.

2/ Remise en état et création de terrains de pétanque

La commission accepte le devis de la société RG Transports pour un montant de 8 059,50 € HT.

Création d'autres terrains près de la caserne des pompiers, coût de 23 124,50 € HT, travaux effectués par l'entreprise RG Transports.

3/ Aire camping-car

La commission donne son accord pour sa réalisation. Une borne d'alimentation en eau et de vidange wc ainsi qu'un drain d'évacuation des eaux usées seront mis en place pour un coût de 2 955,60 € HT.

L'entreprise RG Transports effectuera les travaux d'évacuation ainsi que la plate-forme pour un coût de 9 450,50 € HT.

4/ Bacs à fleurs de la rue du malgré tout

Ces bacs seront déplacés comme suit :

- 1 bac Chemin de Villers
- 2 bacs Rue des Marronniers
- 1 bac Voie de Villers
- 2 bacs ancienne place taxi

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions pour le verger partagé, la remise en état, la création des terrains de pétanque et le déplacement des bacs à fleurs. Concernant la création d'une aire de camping-car, Mmes DURU et DUMONT ainsi que Mr GOFFINET s'abstiennent sur le mode de fonctionnement gratuit, c'est donc à la majorité que le Conseil Municipal approuve la création d'une aire de camping-car.

8 – Compte rendu Commission d'Appel d'offres du 19/11

Suite à la réunion de la commission concernant la création d'un salon de coiffure, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 – Gros œuvre : FP BATIMENT – Montant HT : 13 054,24 €
- Lot n°2 – Menuiseries extérieures / Métallerie : EL CONFORT – Montant HT : 10 369,31 €
- Lot n°3 – Plâtrerie / Isolation / Faux Plafonds / Menuiseries Intérieures : BULCOURT PLATRERIE – Montant HT : 11 213,00 €
- Lot n°4 – Plomberie / Sanitaire / Climatisation : EVOLUTION – Montant HT : 8 420,00 €
- Lot n°5 – Electricité : CANTARELLI – Montant HT : 6 204,84 €
- Lot n°6 – Peinture / Carrelage / Faïence : JACQUEMARD – Montant HT : 11 898,00 €

Montant HT total de l'opération : 61 159,39 €

9 – Compte rendu Commission des Chemins du 03/12

1) Terre sur les chemins :

Deux chemins sont salis par des agriculteurs. Les agriculteurs concernés ont reçu chacun un courrier leur demandant de faire un nettoyage.

2) Etude des devis pour travaux bicouches sur deux chemins de la commune ainsi que l'arasement des bordures et l'évacuation de la terre :

Lors de la commission des chemins du 17 juin 2020, l'entreprise SARL Jean Claude Etienne avait été retenue pour la fourniture et transport d'un semi de 0/31,5, il n'est toujours pas livré au local communal.

Le samedi 24 octobre 2020, Mrs Goffinet et Singery ont visité les chemins pour réaliser un état des lieux de ceux à refaire en priorité :

- **Chemin bicouche par ordre de priorité pour rénovation :**
 - ✓ Flaba jusque première éolienne
 - ✓ Flaba jusque bois de Yoncq
 - ✓ Raucourt jusque plateau des éoliennes de Maisoncelle
 - ✓ Route départementale vers la ferme de la Malmaison
 - ✓ Raucourt jusqu'à la première éolienne du plateau de Flaba

Certains endroits nécessitent des purges.

Priorité sera donné à la rénovation des bicouches avant que l'herbe ne pousse à certains endroits, nous avons l'exemple avec le chemin du château d'eau de Raucourt : pour 600m la rénovation est de **21,34€ au m² CONTRE 3,63€ au m²** pour un chemin bicouche rénové au bon moment.

- **Devis reçus pour rénovation Flaba jusqu'à la première éolienne et Flaba jusqu'à Yoncq :**
 - SAS RG Transport et TP 08140 La Moncelle : **48 447,40€ HT**
 - COLAS NORD EST 08201 SEDAN : **39 892,00€ HT**
 - SARL la Grand Ruelle 08160 Sapogne-et-Feuchères : **37 580,40€ HT**

La SARL la Grand Ruelle 08160 Sapogne-et-Feuchères a été retenue.

L'arasement et l'évacuation des terres seront réalisés par les agriculteurs exploitants sur la commune. La commission propose d'accepter le devis, et étant donné que les purges sont facturées au mètre linéaire réalisé, une facturation moins importante sera probablement possible.

Une autre tranche de travaux sera faite en 2022.

A la majorité, Mr MOUTARDE et Mme DUMONT s'abstenant, le Conseil Municipal approuve les décisions de la commission Chemins.

10 – Compte rendu Commission du Personnel du 09/12

Mme DURU informe les membres du Conseil que les commissions Personnel Communal Technique et Personnel Communal Administratif Général se sont réunies le 09/12 pour examiner les montants de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) accordés aux agents communaux comme prévu lors de la délibération du 27/02/2018 portant création du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui stipulait un réexamen au minimum tous les 3 ans.

11 – Demande d'un administré pour l'acquisition de la parcelle AH 25

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la demande, par courrier, d'un administré pour l'achat de la parcelle AH 25 (en haut de la Rue des Epinettes). Elle rappelle aux membres que cet administré avait déjà fait une demande lors du précédent conseil pour ce terrain et que le Conseil avait décidé de vendre la totalité de la parcelle et qu'il chargeait Mme le Maire de faire appel à un notaire pour estimer ce terrain.

Un notaire a donc été contacté et a estimé le terrain à 15€ du m² sachant que ce terrain a une superficie de 167 m².

Mme DURU propose aux conseillers municipaux de vendre ce terrain à l'administré intéressé, au prix fixé par l'estimation du notaire.

Après délibération, à la majorité, Mr LAQUEUE est contre, il aurait préféré que la commune garde une partie de ce terrain, le Conseil Municipal accepte la vente de ce terrain et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents afférant à ce dossier.

12 – Mandatement investissement 2021

Afin de pouvoir mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif, Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de faire application de cet article.

13 – Frais de scolarité 2020/2021

Mme le Maire informe les membres du Conseil que les frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020 étaient de 415€/enfant pour les communes extérieures (frais qui n'ont pas été augmenté depuis 2016).

Mme DURU propose d'augmenter ces frais de 15€/enfant soit 430€/enfant du fait de la crise sanitaire actuelle, impliquant des mesures particulièrement onéreuses pour les collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de facturer aux communes extérieures 430€ par enfant fréquentant nos écoles.

14 – Contrat CNP 2021

Après avoir pris connaissance du contrat et des conditions générales 2021 de la CNP, le conseil municipal approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations :

- Agents affiliés à la CNRACL : pour les risques décès, accident du travail, longue maladie et maladie ordinaire, le montant de la cotisation sera de 7.8% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : pour les risques décès, accident du travail, longue maladie et maladie ordinaire, le montant de la cotisation sera de 1.65% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat CNP Assurances du 1er janvier au 31 décembre 2021 pour les agents CNRACL et IRCANTEC et prévoit les dépenses au budget 2021.

15 – Admission en non-valeur budget SESA

La trésorerie a envoyé la liste n°4399680212 concernant une créance irrécouvrable d'un montant de 514,53 € sur le budget de l'eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette admission en non-valeur n'ayant aucune autre alternative (surendettement, effacement de dettes).

16 – Rapport de gestion du CA de la SPL-XDEMAT

Mme DURU fait lecture aux membres du Conseil du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL XDEMAT du 24 juin 2020.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport de gestion qui est à la disposition de tous en mairie.

17- Facture de réparation du mur des toilettes de l'Ecole Primaire

Mme le Maire explique aux membres du Conseil les dégradations faites par 2 élèves de l'Ecole Primaire sur le mur des toilettes. Elle les informe qu'un devis a été demandé à une entreprise et que ce dernier s'élève à 152,89€. Elle rapporte aux conseillers municipaux qu'une lettre a été envoyée à chacune des familles pour les informer des dégradations faites par leurs enfants en leur expliquant que la somme des travaux engagés leur serait refacturée avec à l'appui le devis de réparation de l'entrepreneur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de refacturer les travaux aux familles dont les enfants sont responsables de ces dégradations et charge Mme le Maire d'émettre un titre à chacune des familles pour moitié de la somme.

18 – Déclassement de la parcelle AI 363 du domaine public communal

Mme DURU explique au Conseil Municipal que lors des travaux du Chemin du Tortillard, un morceau de parcelle avait été échangé avec un riverain. Cette parcelle cadastré AI 363 se trouve actuellement dans le domaine public communal, il faudrait donc la déclasser dans le domaine privé communal pour pouvoir légalement la céder au riverain.

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte de déclasser la parcelle AI 363 du domaine public communal et charge Mme le Maire de signer tous les documents référant à ce dossier.

19 – Aide énergétique en faveur des foyers Raucourtois

La commission finances s'était réunie le 17 septembre 2020 afin de réfléchir sur la possibilité de verser aux foyers Raucourtois une aide énergétique.

La commission a décidé :

- De fixer le montant du reversement à chaque foyer Raucourtois, quel que soit le nombre d'occupants du foyer et sans condition de revenu, à 70 €. Cette somme sera versée par virement bancaire.
- Afin de percevoir cette aide, il sera demandé une facture d'électricité ou de gaz de 2018 pour justifier d'une présence sur la commune d'au moins 2 ans.
- En cas de dette du foyer sur des produits communaux (eau, cantine, loyer...), cette aide sera imputée sur les factures dues.

Cette aide est conditionnée par l'acceptation par le contrôle de légalité de la délibération, pour le versement d'une aide énergétique aux foyers Raucourtois. Le contrôle de légalité ayant la possibilité de rejeter une délibération jugée irrecevable pendant une durée de trois mois après son dépôt, le Conseil Municipal attendra cette échéance pour mettre en place cette aide.

20 – Questions diverses

- Vœux du maire 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de la crise sanitaire actuelle et de la situation préoccupante dans le département des Ardennes que les traditionnels vœux du maire initialement prévus en janvier 2021 n'auraient pas lieu.

- Distribution des Colis des Anciens

Mme DURU informe les membres du Conseil que la distribution des colis aux Anciens aura lieu le mardi 22 décembre 2020 dans la matinée. Elle demande aux conseillers municipaux disponibles pour distribuer les colis de respecter scrupuleusement les gestes barrières et de distribuer les colis en restant à l'extérieur des habitations.

- Courrier d'un administré

Mme DURU fait part d'un courrier reçu d'un agriculteur concernant les plaintes de certains administrés contre le bruit émis par les canons effaroucheurs utilisés cet été contre l'invasion de corbeaux. Cette personne explique que les agriculteurs n'ont pas eu d'autres moyens que d'utiliser ce type de dispositif pour essayer de protéger leur plantation. Il informe que certains d'entre eux ont été obligé de racheter de la semence et/ou du maïs sur pied ce qui a engendré d'importants coûts pour leur exploitation. Cet agriculteur demande à Mme le Maire de trouver des solutions à ce problème.

Mme DURU enverra la copie du courrier à Monsieur le Préfet des Ardennes, à Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Sedan et au Président de la Chambre d'Agriculture avec un courrier de sa part leur demandant les solutions qui peuvent être mises en place pour éviter l'invasion des corbeaux.

De plus, Mme le Maire propose aux membres du Conseil de prendre une motion de soutien aux agriculteurs concernant ce problème.

Après en avoir délibéré, à la majorité (Mme ALEXANDRE-DARET s'abstient), le Conseil Municipal décide de prendre une motion de soutien.